ABG INVEST

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 100000 €

Dont le siège social est situé au 1400 rue de la Chaussée 60270 GOUVIEUX

Et Immatriculée sous le numéro 982613143 R.C.S. de COMPIEGNE

Assemblée générale ordinaire du 27/02/2025
Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/11/2024

PROJET DE RÉSOLUTION

L'exercice écoulé a fait apparaître un benefice de 38149.33 €, que nous proposons d'affecter comme suit :

- Réserves facultatives pour 28149.33 €
- Distribution de dividendes pour 10000 €

Total égal au bénéfice de l'exercice de 38149.33€

RÉSOLUTION VOTÉE

L'associé(e) unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice:

- Réserves facultatives pour 28149 €
- Distribution de dividendes pour 10000 €

Total égal au bénéfice de l'exercice de 38149.33€
Pour copie certifiée conforme

La Gérance



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/12/2023 au 30/11/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2024 dont le total est de 328 191 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de 38 149 Euros.

L'exercice clos le 30/11/2024 a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Règles, principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d’un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial n’est pas amorti mais fait l’objet d’un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu’il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations constatées ne peuvent pas faire l'objet de reprise ultérieure.

Frais de Recherche et Développement

Sans objet.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

La valeur nette des stocks à la clôture de l'exercice est la suivante :

- Matières Premières : 0 €
- Autres Approvisionnements : 0 €
- Produits Finis : 0 €
- Marchandises : 0 €
- En-cours de Biens : 0 €
- En-cours de Services : 0 €

Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours

de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Informations Complémentaires

Écarts de conversion Actif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Écarts de conversion Passif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital Social	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100 000	1,00 €
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	100 000	1,00 €

Variation Capitaux Propres

Libellé	Solde à l'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations	Solde à la Clôture
Capital Social	100 000	0	0	100 000
Réserve légale	0	10 000	0	10 000
Autres réserves	0	73 010	0	73 010

Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	144 943	-144 943	0	0

Engagements Financiers donnés et reçus

Néant

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles

Néant

Engagement de Crédit-Bail

Néant

Engagement Retraite

Néant

Autres informations

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Pas de salariés

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise ABG INVEST – SIREN : 982613143 — **Néant** ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462	45 000	464		466	45 000	
Autres immobilisations corporelles		470		472	0	474		476	0	
Immobilisations financières		480	100 000	482	11 001	484		486	111 001	
TOTAL		490	100 000	492	56 001	494		496	156 001	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546	
Matériel de transport	550		552	1 281	554		556	1 281
Autres immobilisations corporelles	560		562	0	564		566	0
TOTAL	570		572	1 281	574		576	1 281

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19%	579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL			596	585	597	599

DGFiP N° 2033-D-SD **2024**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise ABG INVEST – SIREN : 982613143 — **Néant** ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
	TOTAL à reporter	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	**0**
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	**0**
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	**0**
Déficits reportables	984	**0**
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	**0**

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	

N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	**33 160**
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	**537**
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

DGFiP N° 2033-G-SD **2024**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABG INVEST – SIREN : 982613143

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	1

Forme juridique SASU	**Dénomination** CUSTOMERZ		
N° SIREN (si société établie en France) 904719069		**% de détention**	100

Adresse :
1 AV DU GENERAL DE GAULLE
60500 CHANTILLY
FRANCE

BILAN REPRIS POUR COMPTES ANNUELS

Le Gérant certifie conforme le bilan joint à ce document pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 30/11/2024

Pour signature :



DGFiP N° 2033-A-SD **2024**

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | **ABG INVEST** – SIREN : **982613143** | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 5 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/11/2024 Net 3	Exercice N-1 clos le 30/11/2023 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	45 000	030	1 281	43 719	
	Immobilisations financières (1)	040	111 001	042		111 001	100 000
	TOTAL I (5)	044	156 001	048	1 281	154 720	100 000
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	84 000	070		84 000	
	Créances autres (3)	072	51 000	074		51 000	146 038
	Charges constatées d'avance	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	38 472	086		38 472	
	TOTAL II	096	173 472	098		173 472	146 038
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	329 473	112	1 281	328 191	246 038

PASSIF

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	100 000	100 000
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	10 000	
	Réserves réglementées		130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	73 010	
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	38 149	144 943
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	TOTAL I		142	221 160	244 943
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	47 361	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	57 385	
	Comptes courants d'associés	3 252	173	2 286	
	Autres dettes		175		1 095
	Produits constatés d'avance		174		
	TOTAL III		176	107 032	1 095
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	328 191	246 038

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	56 001
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

COMPTE DE RESULTAT REPRIS POUR COMPTES ANNUELS

Le Gérant certifie conforme le compte de résultat joint à ce document pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 30/11/2024

Pour signature :



2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2024**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise **ABG INVEST** – SIREN : **982613143** ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE							N clos le **30/11/2024**	N-1 clos le 30/11/2023
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens			215		214			
Production vendue services			217		218		**165 800**	
Production stockée					222			
Production immobilisée					224			
Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230		**2**	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		**165 802**	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234			
Variation de stock (marchandises)					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier			immobilier			242	**4 090**	
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		**116**	
Rémunérations du personnel					250		**114 714**	
Charges sociales					252			
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254		**1 281**	
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262		**1**	
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
		Total des charges d'exploitation (II)			264		**120 202**	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270		**45 600**	
Produits financiers		**(III)**			280			**146 038**
Produits exceptionnels		**(IV)**			290			
Charges financières		**(V)**			294		**400**	
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	**(VI)**	347		300			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348					
Impôts sur les bénéfices		**(VII)**			306		**7 050**	**1 095**
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310		**38 149**	**144 943**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		**38 149**	314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles				322		
Impôts et taxes non déductibles				324	**7 050**	
Divers dt intérêts excédentaires 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration) 249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997

DÉDUCTIONS

Entreprise nouvelle 986		Zone franche urbaine 987				342
Reprise d'entreprise en difficulté 981		Jeune entreprise innovante 989				
Zone restruct. défense 127		Zone revitalisation rurales 138				
Bassins d'emploi à redynamiser 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344				
ZFANG 44 quaterdecies 345						
Bassins urbains à dynamiser – BUD 992		Zone de développement prioritaire 993				
Dont divers : Créance report en arrière du déficit			346			350
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648			
Dont divers : Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
Dont divers : Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**45 199**	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356	**0**		
Déficits antérieurs reportables **0**				360	**0**
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**45 199**	372	